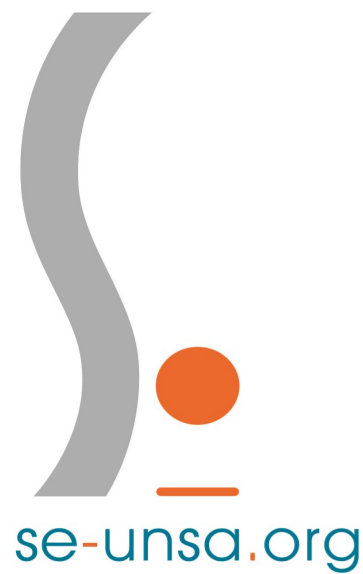


# Collège 2017



On n'a pas bossé pour rien !

Vous l'avez lu dans les médias : la réforme du collège était morte, les EPI étaient enterrés, les options faisaient leur grand retour ! Alors que tout au long de l'année scolaire qui se termine, vous vous êtes investis dans la construction de projets interdisciplinaires, la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, des parcours, en plus de la mise en œuvre de nouveaux programmes, l'arrivée d'un nouveau ministre se traduisait par « Tout ça pour rien » ! Pourtant, tout le monde s'accordait à la nécessité de changements pour un collège qui ne parvenait plus à assurer la réussite de tous les élèves. Encore une fois, le temps politique allait

primer sur le temps éducatif de long terme. Et bien, tout ça, c'était du buzz ! À la sortie du Conseil supérieur de l'Éducation, il n'en est rien ! Le projet initial a été largement modifié grâce au SE-Unsa.

Collège 2017 : l'essentiel est sauf !

Grâce à nos amendements, le travail engagé par les enseignants a été reconnu et pérennisé, au lieu d'être purement et simplement effacé comme le réclamaient d'autres organisations syndicales.

Tout d'abord, rappelons ce qui ne change pas : les grilles horaires des enseignements obligatoires restent identiques, avec en particulier le maintien des 3 heures d'enseignements complémentaires en 6<sup>e</sup> et des 4 heures en cycle 4. Ni le socle, ni les programmes, ni les cycles, ne sont remis en cause.

Le cadrage des EPI est assoupli, mais tous les élèves du cycle 4 devront en bénéficier, ainsi que de l'accompagnement personnalisé.

Les enseignants de l'Unsa se sont battus pour que le retour des enseignements facultatifs ne se fasse pas dans le cadre de marges d'autonomie inchangées pour les établissements.

L'autonomie, c'est d'abord celle des équipes !

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale a annoncé vouloir faire confiance aux équipes, le SE-Unsa dit « chiche » ! Plus de confiance, c'est construire une autonomie des établissements scolaires qui soit pédagogique, démocratique et collective et non imposer un modèle managérial et libéral. Cette confiance doit s'exprimer aussi en ne détruisant pas les projets déjà engagés par les enseignants.

Pour le SE-Unsa, la dotation horaire supplémentaire de 3 heures par section, distribuée depuis 2016, doit être utilisée pour des dédoublements et des co-animations qui améliorent significativement les conditions de travail de tous les élèves et de tous les enseignants.

Le SE-Unsa a obtenu que la rédaction du paragraphe sur la DHS soit modifié dans ce sens et qu'un document d'accompagnement soit

envoyé aux académies et aux établissements pour donner la priorité à ces dispositifs dans l'utilisation des « marges profs ». Les débats devront avoir lieu en conseil pédagogique et en conseil d'administration pour déterminer les priorités en fonction des objectifs que se donne le collège.

Pour le SE-Unsa, les nouveaux enseignements facultatifs ne devraient pas être pris sur cette dotation mais relever de dotations académiques spécifiques. Les enseignants de l'Unsa demanderont à être reçus dans tous les rectorats pour exiger une organisation des enseignements facultatifs sur une base territoriale pour éviter la mise en concurrence des établissements.

Plus largement, les enseignants de l'Unsa proposent de donner plus de place aux équipes pédagogiques pour s'impliquer dans le fonctionnement des établissements, en intégrant la concertation dans le service des enseignants, en dégagant des créneaux dans l'emploi du temps pour permettre aux équipes de se réunir en journée, et en donnant plus de pouvoir aux conseils pédagogiques, notamment pour obtenir une formation continue de proximité au plus proche des besoins des collèges.

On ne touche à rien pour la rentrée !

Tout au long de l'année, les enseignants se sont investis dans la construction de nombreux projets : nouveau socle, nouveaux programmes, réflexion sur les modes d'évaluation, EPI, AP, nouveau brevet, etc. Pour le SE-Unsa, ce travail ne doit pas être remis en cause dans la précipitation, notamment à l'occasion des derniers conseils d'administration de juin et juillet, dans les collèges.

En effet, l'essentiel du cadre de la réforme du collège ne change pas, à part la création d'un enseignement facultatif de « Langues et cultures européennes », l'assouplissement du cadrage des EPI ou la possibilité d'augmenter les horaires de « Langues et cultures de l'Antiquité ». Les élèves devront toujours bénéficier d'EPI et de l'AP au cours du cycle 4.

Le SE-Unsa et le SNPDEN-Unsa ont demandé au ministre qu'aucune pression ne soit faite sur les collèges pour qu'ils convertissent dans l'urgence les dédoublements et les co-animations en enseignements facultatifs. Le ministre leur en a donné l'assurance. Les éta-

blissements doivent avoir le temps, en 2017-2018, de débattre de l'opportunité de la mise en place de ces options, les inclure dans le projet d'établissement et anticiper les conséquences sur les postes et les services.

Le SE-Unsa s'inquiète de la multiplication des annonces médiatiques : « retouche » des programmes, notamment en histoire-géographie (le fameux « récit national »), nouveaux débats sur le redoublement, les devoirs ou les stages d'été... Les enseignants sont fatigués de voir le système éducatif subir, à chaque alternance électorale, des polémiques et des injonctions contradictoires. Stop à l'effet « yoyo » !

À peine la Refondation de l'École ébauchée, on la remettrait en cause ? Il faut laisser du temps aux politiques éducatives, aux différents dispositifs pédagogiques d'être mis en œuvre, évalués, et remaniés si besoin. Sans cela, les enseignants s'épuisent, les parents doutent, et la confiance dans le système éducatif recule. Il faut que tous, ministre, administration, organisations syndicales, respectent le travail mené dans les collèges tout au long de cette année scolaire.

Le SE-Unsa s'engage pour une École durable, qui travaille dans la sérénité et la continuité.

Des options ? Pourquoi pas, mais pour tous.

L'arrêté sur le collège étudié en Conseil supérieur de l'Éducation le 8 juin décline une des propositions de campagne d'Emmanuel Macron de rétablir les classes bilingues, européennes, et l'option latin. En fait, dans de nombreuses académies, la plupart des bilingues avaient été maintenues et quasiment tous les établissements qui l'assuraient auparavant avaient conservé un enseignement facultatif de langues anciennes. On était donc en grande partie dans l'effet d'annonce.

Profitant de l'opportunité offerte par cette révision des options, le SE-Unsa a pris position pour un élargissement de l'offre. En effet, si le président et le ministre pensent que les options sont bonnes pour les élèves, alors les enseignements facultatifs ne doivent pas se limiter aux langues et à un petit groupe d'élèves ! Le SE-Unsa a défendu davantage de variété en proposant une option de 2 heures par semaine pour travailler cultures et pratiques artistiques, sportives, informationnelles, numériques ou scientifiques et technologiques.

Par ailleurs, le SE-Unsa, lors de son entrevue avec le nouveau ministre, a obtenu qu'une communication soit envoyée aux académies et aux établissements, pour attirer leur attention sur l'impact négatif du cumul des options : d'une part, il ne faut pas alourdir la semaine des élèves et déboucher sur des emplois du temps aberrants pour tous, d'autre part il faut faire profiter le plus grand nombre et répartir plus justement les moyens.

L'ensemble de nos propositions permettraient que toutes les disciplines soient concernées : aucun enseignant ne serait a priori écarté de ces dispositifs qui permettent aux élèves de s'épanouir selon leurs appétences. Pourquoi seuls les bons élèves accéderaient-ils à ces options qui fonctionnent bien, alors que les élèves en difficulté n'auraient aucun choix ? L'amendement du SE-Unsa a recueilli une large majorité des voix chez les autres membres de la communauté éducative mais le ministère ne l'a pas repris à son compte. Domage, pour un ministre qui assurait vouloir s'inscrire dans le dialogue social.

Les élèves les plus fragiles d'abord !

Pour le SE-Unsa, les moyens publics d'enseignement doivent bénéficier en priorité aux plus fragiles. Au sein même des établissements, la répartition des moyens doit aider en priorité les élèves qui en ont le plus besoin.

Dans cette perspective, le SE-Unsa a déposé de nombreux amendements lors du Conseil supérieur de l'Éducation, sur l'arrêté « collège », pour répartir plus justement les dotations horaires : un amendement SE-Unsa qui donne la priorité aux dédoublements et à la co-animation a ainsi été retenu. En revanche, le combat continue pour limiter le cumul des options et pour élargir leur offre, pour que celles-ci bénéficient à tous les élèves et non à un petit groupe : il faut donner plus à ceux qui ont le moins et non l'inverse !

Pour les enseignants de l'Unsa, le système éducatif doit être plus juste : formation continue pour aider les enseignants à mieux identifier les difficultés scolaires et y remédier, répartition des moyens entre établissements sur des critères sociaux et en fonction de leur politique en faveur des plus fragiles, régulation académique de l'offre d'enseignements facultatifs pour lutter contre les mises en concurrence des établissements, extension des expérimentations pour augmenter la mixité sociale et scolaire. Le combat continue, pour le SE-Unsa, pour permettre à l'École d'être à la hauteur de la devise républicaine.